
Mémoire de consultation prébudgétaire

L'Association canadienne de stagiaires est heureuse de participer aux audiences prébudgétaires que tient le Comité des finances sur la façon de maximiser le nombre de postes pour les Canadiens.

Les stages sont devenus un élément important du marché du travail canadien et un moyen pour les jeunes et pour les nouveaux immigrants d'intégrer le marché du travail. Le prochain budget fédéral doit se pencher sur les enjeux politiques et juridiques soulevés par les stages, y compris ceux qui font partie de programmes d'études.

Le 27 mars 2014, l'Association canadienne de stagiaires a présenté au Comité un mémoire sur l'emploi des jeunes, mémoire qui expliquait comment les stages non rémunérés augmentaient le chômage et le sous-emploi chez les jeunes, favorisaient les inégalités et violaient souvent les lois sur les normes du travail.

L'Association canadienne de stagiaires prie instamment le gouvernement fédéral de favoriser les stages rémunérés et d'entreprendre une réforme des lois fédérales actuelles applicables aux stagiaires. Nous recommandons que Statistique Canada commence à colliger des données sur les stages offerts au pays et que le Programme du travail et d'autres organismes fédéraux adoptent des méthodes plus rigoureuses d'application de la loi contre les stages illégaux.

Les impacts des stages non rémunérés sur le marché du travail

Les stages non rémunérés ont des impacts désastreux sur notre marché du travail, notamment les suivants.

Le chômage – Les stages non rémunérés contribuent au chômage et au sous-emploi chez les jeunes, déplacent les employés rémunérés et font baisser les salaires. En septembre 2014, 13,5 % des Canadiens entre 15 et 24 ans à la recherche d'un emploi n'étaient pas arrivés à en dénicher un. Le taux R8, une mesure de Statistique Canada qui intègre les chercheurs découragés et les travailleurs à temps partiel involontaire, et qui suit l'évolution du chômage, se situe à 17,8 % pour les Canadiens âgés de 18 à 24 ans.

Les inégalités – Les stages non rémunérés favorisent les inégalités socioéconomiques, intergénérationnelles et entre les sexes. Ceux qui n'ont pas les moyens économiques ou les relations nécessaires pour effectuer un travail non rémunéré se heurtent à de sérieux obstacles au moment de s'intégrer à des professions ou des industries où les stages non

rémunérés sont courants. De plus, les stages remplacent des emplois de premier échelon et empêchent de jeunes Canadiens d'acquérir une expérience de travail appréciable.

L'illégalité – Les stages non rémunérés sont souvent illégaux. Selon le droit du travail canadien, les stagiaires sont considérés comme des employés et ont droit au salaire minimum, sauf en cas d'exclusion. La plupart des provinces ont prévu des exclusions pour les stages prévus dans un programme d'études officiel; toutefois, le droit du travail fédéral reste muet sur la situation des stagiaires, que le stage soit ou non partie intégrante d'un programme d'études.

Recommandations adressées au gouvernement fédéral

1. Réforme du droit

Le *Code canadien du travail* ne contient pas de dispositions claires sur les droits et privilèges liés aux stages non rémunérés sous réglementation fédérale. Par suite, il est parfois difficile de savoir si les stagiaires et les étudiants sont protégés par des normes d'emploi fondamentales, comme le salaire minimum, et par des lois sur la santé et la sécurité au travail.

Le Parlement devrait modifier le *Code canadien du travail* afin d'élargir aux stagiaires et aux étudiants au service d'employeurs sous réglementation fédérale les normes du travail ainsi que les protections en matière de santé et sécurité au travail et d'indemnisations en cas d'accident. À titre intérimaire, le ministère du Travail devrait publier une interprétation confirmant l'illégalité des stages non rémunérés aux termes du *Code canadien du travail*.

2. Collecte de données

À l'heure actuelle, aucun gouvernement provincial ou fédéral ne collige de données sur la fréquence ou les caractéristiques des stages non rémunérés au Canada.

Statistique Canada devrait commencer à effectuer le suivi des stages. Les données recueillies pourraient porter sur la présence ou l'absence de rémunération, l'industrie et la durée du stage, et l'offre d'un poste par la suite.

3. Application

Il y a peu de mesures d'application visant à prévenir les erreurs de classification des employés dans le cadre d'un stage.

Le Programme du travail et l'Agence du revenu du Canada devraient adopter une stratégie d'application relative aux erreurs de classification des employés et aux stages. Citoyenneté et Immigration Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada, quant à eux, devraient instaurer des mesures visant à éviter que les étudiants internationaux et les jeunes étrangers venant au Canada ne soient exploités par des employeurs en infraction aux lois sur les normes du travail.

Évolution de la législation en Amérique du Nord

La réglementation en matière de stages a beaucoup progressé au cours de la dernière année en Amérique du Nord.

Aux États-Unis, les États d'Oregon, New York et Washington D.C. ont accordé une plus grande protection aux stagiaires. En outre, il y a eu de nombreux litiges portant sur des programmes de stage non rémunéré, notamment le recours collectif des stagiaires qui travaillaient chez Fox Searchlight Pictures Inc.

Au Canada, la Saskatchewan a interdit les stages non rémunérés non reliés à un programme d'études et l'Alberta a lancé un examen complet des stages. En Ontario, trois lois ont été proposées dans le but d'accroître les protections en matière de santé et de sécurité au travail et des normes du travail aux étudiants et aux stagiaires non rémunérés. Le ministère du Travail de cette province a exécuté une campagne éclair d'inspections au printemps qui a révélé de nombreuses infractions à la Loi de 2000 sur les normes d'emploi.

L'Association canadienne des stagiaires
www.internassociation.ca

Organisme fédéral sans but lucratif fondé en juin 2012, nous militons contre l'exploitation des stagiaires et voulons améliorer leur expérience. Nous représentons les étudiants, les jeunes et autres Canadiens vivant des problèmes lors de stages rémunérés ou non.

Nous sensibilisons le public et aidons les stagiaires. Nous incitons ces derniers à « réclamer leur paie » en déposant des plaintes auprès des ministères provinciaux du Travail et du Programme du travail. Notre « Mur de la honte » affiche les organismes canadiens dont les stages sont illégaux ou problématiques. Nous faisons aussi des présentations dans les universités et les collèges pour que les étudiants connaissent leurs droits en milieu de travail.